



Résumé exécutif

Evaluation finale du Programme d'Amélioration des
Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement en milieu
Rural

SEN1203011

PASEPAR

Géraldine BERNARD, Mor DIOUM, ADE

Date du rapport de la revue : 27-04-2020

1 Contenu du projet évalué et objectifs de l'évaluation

1.1 Le Programme d'Amélioration des Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement en milieu rural (PASEPAR)

Le PASEPAR est venu prendre le relais de plus de 30 ans d'intervention de la coopération belge dans l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural et notamment dans le bassin arachidier. La zone d'intervention était constituée des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine, ainsi que des régions de Thiès et de Louga.

Le PASEPAR s'est inscrit dans le cadre programmatique existant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : celui du PEPAM. L'institution partenaire est le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Les directions du ministère (DH, DA et DGPRE), ainsi que l'OFOR nouvellement créé et maintenant opérationnel ont joué le rôle d'agences d'exécution du PASEPAR.

L'objectif spécifique du PASEPAR, tel qu'exprimé dans le cadre logique a été 'd'améliorer quantitativement et qualitativement les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau'. Cet objectif spécifique a été décliné en 3 résultats indissociables et liés entre eux :

- **Eau potable** : les populations rurales de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service public d'eau potable de qualité ;
- **Hygiène et assainissement** : les populations rurales ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques hygiéniques sont améliorées ;
- **GIRE** : les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle dans le respect des intérêts des groupes d'utilisateurs.

Le PASEPAR a démarré effectivement en janvier 2015 avec la mise en place de l'assistance technique. Les activités ont pris fin en décembre 2019.

En 2016, le PASEPAR a fait l'objet d'une réduction de la contribution belge de 3 millions d'euros (près de 27% du budget initialement prévu), en raison de restrictions budgétaires nationales, ce qui a conduit à une révision non-négligeable du budget du projet.

1.2 Les objectifs de l'évaluation

L'entreprise ADE, dans le cadre du contrat intitulé 'Marché de services relatif à des prestations en matière d'évaluation finale des interventions de la Coopération Technique Belge' a été contractée pour réaliser l'évaluation finale de ce projet.

Les objectifs de la prestation ont été les suivants :

- D'appuyer le pilotage du projet** : sur la base d'analyses approfondies, les revues proposent des recommandations utiles et fondées sur des données (evidence-based). Les revues soutiennent ainsi la prise de décision stratégique et opérationnelle, et en conséquence, le pilotage de futures interventions ;
- De contribuer à l'apprentissage** : en analysant le processus de développement, la revue permet d'expliquer ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi, et de tirer ainsi des leçons utiles pour d'autres interventions ou pour l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies et de nouveaux programmes ;

iii) **d'assurer la redevabilité envers le bailleur**, au partenaire et aux acteurs internes en fournissant une appréciation externe du progrès réalisé et des résultats atteints.

2 Résumé des résultats de l'évaluation

De manière générale, les résultats de l'évaluation révèlent que le projet mis en place par ENABEL et ses partenaires s'avère bon (note moyenne de A).

L'analyse de la performance du projet s'est faite selon les critères d'évaluation du développement de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), et résumée dans le tableau ci-après. Le détail de la notation est présenté en annexe 1.

Critère	Notation				Commentaires
	D	C	B	A	
Pertinence / Cohérence					L'analyse se veut satisfaisante. En effet : 1. Le Programme PASEPAR est aligné sur les textes du secteur eau, assainissement et GIRE (avant / après réforme). 2. Le Programme a répondu parfaitement aux besoins des zones ciblées (eau, assainissement, priorités de la DGPRE) à un niveau macro. Néanmoins, à un niveau micro, il s'avère que la sélection de certains villages sélectionnés n'apparaît pas pertinente en termes de couverture de latrines existantes. 3. Le Programme est cohérent avec les priorités et les politiques définies par la Belgique.
Efficience					L'analyse se veut satisfaisante. En effet : - Les activités ont été réalisées de manière générale dans les délais. - L'équipe ENABEL a été correctement dimensionnée - La répartition budgétaire a été cohérente avec la stratégie visée par ENABEL, même si le budget sera légèrement sous-consommé. - ENABEL a suivi sa politique d'achat. Les retards sur les passations de marchés ont été maîtrisés et limités, grâce à un personnel dédié à cette tâche.
Efficacité					L'analyse se veut satisfaisante. En effet : <u>Volet AEP</u> : Les études APS/APD ont été faites en amont du projet ; ce qui a entraîné une réception des travaux en avance sur les délais. Les travaux sont de qualité, et l'ensemble des travaux prévus après la réorientation budgétaire ont été réalisés. <u>Volet Assainissement</u> : Malgré un retard pris au démarrage du Programme, EV et PI ont dépassé les objectifs avec une démarche de qualité. Les résultats sont moindres pour World Vision. <u>Volet GIRE</u> : les actions mises en œuvre sont de qualité et répondent aux besoins de la DGPRE, dans les délais souhaités.
Durabilité					L'analyse se veut moyenne. En effet : <u>Volet AEP</u> : Les infrastructures sont de qualité, et par conséquent viables techniquement sur le long terme. Néanmoins, la gestion récente par des opérateurs privés ne permet pas encore de statuer sur la viabilité financière dans les

					prochaines années. <i>Volet Assainissement</i> : Beaucoup de ménages ont transformé leurs latrines, affectant les normes envisagées par la DA. Par conséquent, la durabilité de l'infrastructure sur le long terme peut être remise en question. Par ailleurs, le Sani-marché est pour le moment peu viable financièrement sans l'apport de subvention par des acteurs externes. Volet GIRE : Des outils intéressants mais leur mise à jour à long terme n'est pas assurée.
Potentialité d'Impact					L'analyse se veut satisfaisante. En effet : 1. Impact sur la santé potentiellement intéressant, en termes d'amélioration d'accès à une eau de qualité et à l'assainissement, sur les zones cibles. 2. Impact en termes socio-économiques : diminution de la corvée d'eau, création d'emplois. 3. Impact environnemental : propreté des villages, limitation de la DAL.

3 Synthèse des Recommandations

Une série de recommandations ont été produites à partir de cette analyse, celles-ci ont été discutées avec les parties prenantes lors de la restitution des résultats. Elles sont relativement nombreuses, mais elles ont été développées pour être pratiques et réalistes pour une phase future d'un même projet. Elles sont discutées plus en détail en fin de rapport.

Recommandations	Niveau de priorité	Par qui et Quand ?
Recommandations d'ordre général		
Organiser un atelier de passation ENABEL – BM et les différents partenaires pour capitaliser sur les bonnes pratiques de 30 ans de collaboration belge-sénégalaise	1	ENABEL – court terme
Recommandations relatives à la mise en œuvre du volet eau		
Suivre la mise en service des systèmes de chloration	1	DH / OFOR en collaboration avec les délégataires- court terme
Mise en place de critères sociaux et techniques pour l'attribution de BP en milieu rural	2	DH, OFOR, Opérateurs privés – moyen terme
Mettre en place une campagne de suivi des ménages ayant nouvellement obtenu un BP	2	DH, OFOR, ASUFOR – moyen terme
Mettre en place un accompagnement des OPs, notamment pour les novices en la matière	1	DH, OFOR – court terme
Recommandations relatives à la mise en œuvre du volet assainissement		
La DA devrait continuer à promouvoir les auto-déclenchements dans les villages DAL en s'appuyant sur les experts locaux des ONGs déjà bien établies dans les régions	3	DA – moyen à long terme
Simplifier les critères de certification FDA	3	DA – moyen à long terme
Répliquer modèle EV avec l'utilisation de GIE et de maçons locaux	3	DA – moyen à long terme
Développer la demande en utilisant des techniques de marketing social	3	DA – moyen à long terme

Développer, tester et disséminer des solutions pratiques aux conditions géologiques difficiles – enrichir le catalogue	2	DA – moyen terme
Recommandations relatives à la mise en œuvre du volet GIRE		
Reconnecter les actions entreprises au niveau national avec celles du niveau local – harmonisation des méthodologies des différents acteurs présents sur le terrain	1	DGPPE – court terme

4 Leçons apprises

De bonnes pratiques ont pu être mises en place au niveau du PASEPAR et pourraient être répliquées sur de futurs éventuels projets.

4.1 Les bonnes pratiques en termes de gestion globale de projet

- La mise en place d'un expert en Passation de Marché sur chacune des missions s'avère être un gage d'efficacité dans les processus d'appel d'offres et permet de s'affranchir d'éventuels délais ;
- L'ancrage d'un programme dans un système de coordination existant permet d'assurer sa flexibilité et répondre aux changements de contexte très rapidement.

4.2 Les bonnes pratiques du volet AEP

- Lorsque cela est possible, le fait d'anticiper les études de faisabilité permet de gagner du temps dans la construction d'infrastructures et de permettre d'assurer le suivi ;
- La mise en place de mini-transfert est une solution adéquate pour améliorer la qualité de l'eau quand celle-ci est défectueuse ; cette pratique devrait être dupliquée.

4.3 Les bonnes pratiques du volet assainissement – l'expérience de partenariat avec Plan International

- La publication de l'appel à projets de façon coordonnée et harmonisée a facilité (i) la lisibilité des lignes directrices par les acteurs et (ii) une synergie pour le pilotage par la Direction de l'Assainissement de l'ensemble du processus de la procédure avec l'appel à projets financé par l'UE ;
- Une forte implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet et la subvention du financement des latrines a permis de rendre accessibles ce type d'infrastructures aux plus vulnérables ;
- Les ONGs ont ciblé des villages ayant déjà été bénéficiaires d'une campagne ATPC ; cette méthodologie a été un levier efficace pour favoriser un changement de comportement durable des communautés ;
- Le fait d'avoir placé les bénéficiaires au centre de la démarche de marketing social par une approche orientée par la demande, en tenant en compte des capacités financières et des spécificités locales ;
- La prise en compte des composantes des latrines à savoir i) le produit (design, matériaux de construction, pièces de rechange) et ii) le service (installation / montage, travaux de maçonnerie, vidange / drainage, le coût et son financement) ont permis l'obtention de très bons résultats pour les trois ONGs ;

Avec la constitution des maçons formés en groupement d'intérêt économique (GIE) et les quincailleries locales, le projet a contribué à l'émergence d'un secteur privé de production et

de distribution qui devra mieux se structurer, développer sa capacité de production et prendre en charge le marketing.